

## Énoncé économique du gouvernement fédéral

### De bonnes raisons d'être optimiste pour l'innovation sociale et la finance sociale

**Montréal, 21 novembre 2018** - Le Chantier de l'économie sociale accueille favorablement l'Énoncé économique déposé aujourd'hui par le ministre des Finances du Canada, monsieur Bill Morneau. Plus particulièrement, le Chantier tient à saluer à la fois l'annonce de mesures concrètes et l'ouverture à la poursuite des démarches en faveur d'une stratégie globale d'innovation sociale et de finance sociale.

L'énoncé annonce notamment de nouvelles mesures en réponse au rapport du Groupe directeur chargé de la cocréation de la stratégie d'innovation sociale et de finance sociale. Ces mesures comprennent :

- La création d'un Fonds de finance sociale allant jusqu'à 775 millions sur 10 ans avec une mise de fond dès l'année budgétaire 2019-2020. Ce fonds aura comme mandat de soutenir des solutions novatrices à des défis sociaux, attirer de nouveaux investissements privés et stimuler l'émergence d'un marché autosuffisant de la finance sociale. Les détails entourant la gouvernance et les paramètres du Fonds seront mis au point au cours des prochains mois.
- L'octroi de 50 M\$ sur deux ans pour un volet voué à accroître la capacité des organisations à vocation sociale à participer avec succès au marché de la finance sociale.
- La mise en place d'un comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance, dirigé par l'Agence du revenu du Canada afin d'assurer que l'environnement réglementaire reflète adéquatement les particularités du secteur et puisse être réellement une mesure de soutien au travail qu'il mène. On souligne, entre autres, l'importance de renforcer la contribution des organismes de bienfaisance au dialogue sur les politiques publiques et à l'élaboration de ces politiques

De plus, l'énoncé affirme l'intention du gouvernement de se pencher sur les autres recommandations du rapport du Groupe directeur. Le Chantier de l'économie offre sa pleine collaboration dans ce processus qui se poursuivra au cours des prochains mois.

Comme le souligne la directrice générale du Chantier de l'économie sociale, madame Béatrice Alain, « les annonces contenues dans cet énoncé constituent une avancée significative qui nous permet d'envisager la suite des choses avec optimisme. Nos membres et partenaires ont été extrêmement actifs tout au long du processus de préparation du rapport du Groupe directeur et seront assurément encouragés quant à la poursuite du processus et motivés à y participer d'une manière ou d'une autre ». Par exemple, soulignons que même si les orientations du nouveau Fonds de la finance sociale sont encore à définir, les exemples cités comme cibles pour des investissements fédéraux, dont la Fiducie du Chantier de l'économie sociale et d'autres fonds semblables ailleurs au Canada, sont des indicateurs encourageants de la volonté de reconnaître et de renforcer les écosystèmes existants et des initiatives financières qui ont fait leurs preuves.

L'attention portée aux femmes, notamment les femmes entrepreneures et celles qui désirent le devenir, est également bien accueillie. Sur ce point, rappelons que l'entrepreneuriat collectif constitue une voie

privéligiée par beaucoup de femmes et qu'il importe en conséquence d'assurer que les entreprises d'économie sociale puissent être soutenues par l'ensemble de ces mesures.

Le Chantier prend également acte de la volonté de s'attaquer aux défis d'une réglementation trop contraignante pour les entreprises privées à but lucratif. Diverses mesures sont proposées dont celle d'implanter un processus d'adaptation du cadre réglementaire et d'expérimentation de nouvelles approches réglementaires. Ces mesures font également écho à une recommandation du Groupe directeur chargé de la cocréation d'une stratégie d'innovation sociale et finance sociale qui soulignait dans son rapport l'importance de renforcer la capacité d'innovation réglementaire pour des organisations à vocation sociale en soutenant l'exploration et la découverte de nouveaux modèles. En conséquence, nous invitons le gouvernement du Canada à étendre cette souplesse réglementaire aux entreprises collectives ainsi qu'aux programmes et mesures de soutien aux organisations à vocation sociale. Plus largement, le Chantier réitère l'importance d'assurer que l'ensemble des mesures de soutien à la PME pour faciliter la croissance des entreprises soit également inclusif des entreprises d'économie sociale.

En terminant, le Chantier souhaite souligner l'engagement du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, monsieur Jean-Yves Duclos, qui a su entendre les préoccupations des acteurs de l'économie sociale et a œuvré activement afin que les bases d'une démarche prometteuse se retrouvent dans cet énoncé économique. Nous lui assurons d'ailleurs notre pleine et entière collaboration dans le travail qui l'attend maintenant pour assurer la mise en œuvre des mesures annoncées.

#### **À propos du Chantier de l'économie sociale**

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local en milieux urbain et rural.

#### **L'économie sociale au Québec en bref**

Le Québec compte plus de 7 000 entreprises d'économie sociale qui représentent globalement un chiffre d'affaires dépassant les 40 milliards de dollars. Celles-ci procurent un emploi à plus de 210 000 personnes.